

## Règles typographiques pour les manuscrits de »Francia«

En tant qu'éditeur scientifique international, nos ouvrages sont publiés dans plusieurs langues. Nous avons choisi d'utiliser **les règles typographiques allemandes** indépendamment de la langue dans laquelle est rédigé le manuscrit. En particulier, il n'y a d'espace ni devant les signes doubles de ponctuation (ce sont les signes composés en deux »parties« comme ! ? : ; » « ? %), ni devant les appels de note.

### 1. Corps du texte

#### **Nombre de caractères/Résumé:**

Votre article ne doit pas dépasser 80 000 caractères (espaces incluses). Le résumé doit comprendre environ 1500 caractères (espaces incluses).

**Accentuation:** Les majuscules portent un accent si l'orthographe le prévoit. On écrit donc »À Paris«, »Moyen Âge«, »Étrennes«, etc.

**Appels de note:** Les appels de note précèdent les signes de ponctuation.

**Tirets et traits d'union:** Le tiret et le trait d'union sont deux signes typographiques différents: le trait d'union est utilisé dans les mots composés. **Ex.** État-nation; le tiret est utilisé pour signaler »jusqu'à« entre deux chiffres. **Ex.:** »p. 174–178« ou »de 1945–1948«

**Guillemets doubles:** Les guillemets à utiliser sont les suivants: »mot«. Ces guillemets sont utilisés 1) pour les citations, 2) pour les titres d'articles ou d'ouvrages mentionnés dans le corps du texte.

**Guillemets simples:** »Les guillemets simples« sont utilisés pour une citation à l'intérieur d'une citation.

**Citations:** Les citations de sources primaires dans la langue d'origine s'écrivent en *italique*. Les traductions de sources primaires ainsi que les citations de sources secondaires sont mises entre »guillemets doubles«.

**Italique:** Les mots étrangers s'écrivent en *italique* (sauf les noms propres). **Ex.:** *Mittelalter*, *l'ordo militaris* ...

**N. B.:** Institutions, dénominations de partis politiques, etc. sont des noms propres et s'écrivent, par conséquent, en romain. **Ex.:** le Bundesarchiv, la Deutsche Forschungsgemeinschaft ...

### 2. Notes de bas de page

**Généralités:** Toutes les notes de bas de page commencent par une majuscule et finissent par un point. Plusieurs références dans la même note de bas de page sont séparées par un point-virgule. Les noms des auteurs s'écrivent en petites capitales.

Lorsqu'on indique deux ou plusieurs pages successives, écrire »p. xy–xy« en utilisant le tiret.

L'abréviation pour »folio 4 recto« est »fol. 4r«; pour »folio 4 verso«, écrire »fol. 4v«.

**Références bibliographiques:** Chaque référence bibliographique est donnée dans son intégralité lorsqu'elle est mentionnée pour la première fois, d'après le schéma suivant. Merci de n'utiliser que les abréviations mentionnées dans les exemples ci-dessous.

➤ **monographies:**

**Ex.:** Jean-Paul WILLAIME, Europe et religions. Les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, Paris 2004 (Les dieux dans la Cité, 1), p. 7–24.

➤ **ouvrages collectifs:**

**Ex.:** Christine LEBEAU (dir.), L'espace du Saint-Empire. Du Moyen Âge à l'époque moderne, Strasbourg 2004 (Sciences de l'histoire, 2), p. 24–25, 30–35.

➤ **articles de revue:**

**Ex.:** Benoît GREVIN, La trifonctionnalité dumézilienne et les médiévistes: une idylle de vingt ans, dans: Francia 28/1 (2001), p. 169–189.

➤ **articles d'ouvrages collectifs:**

**Ex.:** François DELPLA, La Libération de la France, dans: Prénom BAUMEL (dir.), Compagnon de la Libération, Paris 2004 (Changements, 12), p. 25–33.

**À partir de la deuxième référence bibliographique:** Lorsque la référence bibliographique est mentionnée pour la deuxième fois, appliquer les schémas suivants:

➤ **monographies:**

**Ex.:** WILLAIME, Europe et religions (voir n. 3), p. 27.

➤ **ouvrages collectifs:**

**Ex.:** MAREC (dir.), Villes en crise? (voir n. 3).

➤ **articles:**

**Ex.:** DELPLA, La Libération (voir n. 3), p. 13–14.

Lorsque deux références bibliographiques identiques se succèdent, on indique »ibid.«, ou »ibid., p. xy«.

Lorsque deux ouvrages du même auteur se succèdent, on indique »ID., titre, etc.« ou alors »EAD., titre, etc.«.

### 3. Images

Les images doivent être libres de droits. L'IHA ne prendra pas en charge les frais liés à leur acquisition. Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre les images en forme numérique. La résolution relative à la taille finale correspondra pour les demi-teintes à 300 dpi et pour les images en noir et blanc à 1200 dpi minimum.

### 4. Contrat d'édition

Avant la publication, nous vous demanderons de signer un contrat d'édition. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prendre note de son contenu : [http://www.dhi-paris.fr/uploads/media/Contrat\\_d\\_edition\\_08-10-2014.pdf](http://www.dhi-paris.fr/uploads/media/Contrat_d_edition_08-10-2014.pdf)